



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE D'OLÉRON



ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

PORTRAIT

Type de collectivité :
Communauté de communes

Population :
22 495 habitants

Région :
Nouvelle-Aquitaine

Département :
Charente-Maritime (17)

Superficie :
174 km²

Niveau actuel du label :
Cit'ergie, 53,8 %, 2018

Site internet :
www.cdc-oleron.com



Thème
Mobilité ;
Tourisme

Type
Aménagement ;
Investissement ;
Service au public

Cible
Grand public

4.3.2 Développement du réseau cyclable

Objectif

Développer un réseau cyclable qui, en plus d'une vocation touristique, s'oriente vers la facilitation des trajets utilitaires.

Description de l'action

La communauté de communes de l'île d'Oléron est engagée depuis 25 ans dans le développement des itinéraires cyclables. Deux plans Vélo se sont succédés pour la mise en place des 135 km d'itinéraires cyclables :

- Le Plan vélo 1, de 1995 – 2000 a permis la réalisation de 100 km d'itinéraires dont 54 km en sites propres. Ce premier plan vélo visait à traverser l'île pour desservir les différents centres bourgs tout en faisant découvrir des sites naturels remarquables. Ainsi en 1995, l'aménagement de la « dorsale » a débuté : un itinéraire cyclable reliant l'entrée de l'île au Phare de Chassiron, complété par un réseau de pistes permettant la desserte de quelques plages et villages.

- Le Plan vélo 2, de 2002 à 2018, a rajouté 35 km supplémentaires dont 23 km en sites propres. Il avait pour objectif de compléter la dorsale afin de relier les hébergements touristiques et les zones d'habitat aux lieux vers lesquels se dirigent les vacanciers ou les résidents permanents tels que les plages, les activités de loisirs, les commerces.

Le réseau cyclable actuel de l'île est ainsi relativement dense : il est constitué de la « dorsale » du Plan Vélo I, des sections du Plan Vélo II mais aussi des aménagements cyclables réalisés à l'initiative des communes et des pistes forestières de l'ONF ouvertes à la circulation des deux-roues non motorisés.

Ce maillage d'aménagements cyclables est principalement à vocation touristique, plutôt dédiés à la découverte et aux loisirs. En effet, durant l'été, la population journalière moyenne progresse de 239% par rapport à la population moyenne présente sur la période creuse (hiver). Un compteur de trafic cycliste situé dans le sud de l'île indique 60 000 vélos par an en moyenne, dont plus de la moitié sur juillet – août.

Le 3ème plan vélo, qui rentre dans sa phase travaux cette année, s'oriente maintenant aussi vers la facilitation des trajets utilitaires. Il comprend certains itinéraires du Plan vélo 2 dont le tracé était à ajuster et qui intègrent en conséquence le nouveau schéma. Il vise ensuite à compléter le maillage existant par des liaisons structurantes supplémentaires et par des liaisons utilitaires pour notamment les déplacements domicile-travail. L'objectif est de porter à 210 km les itinéraires cyclables sur l'île d'Oléron.

Le développement des pistes cyclables s'accompagne de nombreuses autres actions en faveur du vélo et s'inscrit dans le Plan Global de Déplacements qui décline et développe les orientations fixées par les volets déplacements de l'Agenda 21 de la collectivité et du SCoT du PETR Île d'Oléron.

CONTACT

+ Chef de projet Cit'ergie, chef de projet TEPOS, CC Île d'Oléron
Samuel LE GOFF - tepos@cdc-oleron.fr
Chargé de mission déplacements, CC Île d'Oléron
Lionel ARTHUR - l.arthur@cdc-oleron.fr



Résultats

- 135 km d'itinéraires cyclables, soit **6 km pour 1000 habitants** soit, en comparaison, plus de 6 fois plus que les villes les mieux équipées en France
- En moyenne, création d'un peu plus de **5,6 km d'itinéraire par an** depuis 1995.



Investissement et financement

Depuis 1995, le budget cumulé alloué aux investissements d'itinéraires cyclables s'élève à 10 487 000 €, soit un budget annuel de 436 958 €

Pour le Plan vélo 2 (2002 - 2018), les subventions et aides ont été notamment les suivantes :

- Département de La Charente Maritime : 30% du coût HT des travaux de l'infrastructure cyclable (bande de roulement)
- Etat : 115 840 € du FSIPL 2016 pour le développement de la signalétique cyclable
- TEPCV : 659 733 € pour la création d'itinéraires cyclables et le renforcement de la signalétique
- Etat : 181 555 € du FSIPL 2017 pour la réhabilitation et la mise en accessibilité de voies vertes
- ADEME : 142 000€ sur 3 ans (2016-2019) pour le financement d'un poste, les actions d'animation et de promotion de la mobilité durable
- Etat : 181 555 € de la DETR 2016-2018 pour la mise en accessibilité des itinéraires cyclables à réhabiliter
- Etat : 105 955 € de la DETR en 2018 pour la sécurisation du trafic vélo et la mise en accessibilité d'itinéraires cyclables

Pour le Plan vélo 3 (dont le coût est estimé à 7 millions d'euros HT), les aides attendues sont :

- Département, Convention cadre Oléron 21 : 645 000 € / an pendant 3 ans (soit pour 2019, 42% du budget qui s'élève à 1,53 millions d'euros)
- Région Nouvelle Aquitaine, développement touristique des territoires
- ADEME, Appel à projet vélo et territoire
- LEADER, développement d'une mobilité locale innovante en Oléron



Actions associées de la collectivité

- Formation des personnels d'accueil des offices de tourisme sur les solutions de mobilité
- Organisation d'événements (tour de l'île d'Oléron à vélo, Oléron durable festival, Challenge de la mobilité pour les entreprises)
- Dispositifs d'incitation : IKV, aide à l'achat d'un VAE, titre combiné bateau/vélo (liaison maritime + location d'un vélo sur l'île à un tarif préférentiel)



Facteurs de réussite

- La réalisation d'itinéraires cyclables s'inscrit dans la durée (jusqu'à 6 ans, du tracé de principe à l'achèvement des travaux de l'itinéraire cyclable) : un suivi est nécessaire durant toute la durée du processus.
- Il est important d'anticiper les délais incompressibles des actions foncières et les délais nécessaires aux effacements des réseaux, déplacements de compteurs et autres opérations nécessitées par l'aménagement d'un itinéraire.
- Tout en pilotant les travaux, pour gagner du temps, il est souhaitable de mener les études des futurs aménagements en parallèle.
- Il est primordial d'associer l'ensemble des partenaires et des usagers en amont des réalisations : concertation avec les collectivités (communes, Département...) et les professionnels (loueurs de vélos, office de tourisme...), participation des habitants (réunions publiques, enquêtes de satisfaction).

VOIR AUSSI +



Moyens humains mobilisés

- 4 personnes représentant environ 2 ETP :
- un chargé de mission déplacement (aspects réglementaires et pilotage des études),
 - un chargé d'action foncière (achat des terrains),
 - un chargé de travaux (suivi chantiers),
 - une chargée de mission déplacements TEPOS (alternatives à la voiture individuelle, animation et promotion du vélo).
- 2 ETP sont aussi consacrés à l'entretien du mobilier et des espaces verts attenants aux itinéraires cyclables



Relais

Office de tourisme : édition et commercialisation de la carte des itinéraires cyclables, valorisation du calculateur d'itinéraires Loopi (porté avec Charente Maritime Tourisme), service d'information gratuit sur les transports (tout type de transport, dont TAD)

Loueurs de vélo : relai d'information sur le réseau cyclable



Déroulement de l'action

Plan vélo 1 : 1995 - 2000, réalisation de 100 km dont 54 km en sites propres.
Plan vélo 2 : 2002 - 2018, réalisation de 35 km supplémentaires dont 23 km en sites propres.

Plan vélo 3 :
2012-2015, établissement d'un schéma directeur qui diagnostique les besoins et définit les tracés de principe
2015-2018 : réalisation des études et instruction des dossiers réglementaires (dossier de déclaration d'utilité publique, études d'incidences Natura 2000, mises en compatibilité des PLU, autorisations d'urbanisme, autres procédures spécifiques (Réserve naturelle par exemple).
A partir de 2019 : acquisitions foncières (échelonnées dans le temps) et travaux (1km = 1 mois de travaux).
En parallèle, animation et promotion du vélo, toute l'année, pour sensibiliser habitants et touristes

